

Conformité aux pratiques d'hygiène des mains



FICHE SYNTHÈSE POR

Ce que la POR dit...

L'équipe de prévention et de contrôle des infections (PCI) assure une évaluation périodique de la conformité aux pratiques établies en matière d'hygiène des mains.

Ce que la POR exige

Respect des 3 tests de conformité suivants :

1. La conformité par rapport aux pratiques d'hygiène des mains est évaluée, prioritairement, en utilisant l'observation directe (audits). Les établissements qui offrent des soins et services à domicile aux usagers peuvent employer une combinaison de deux ou plusieurs autres méthodes, par exemple :
 - ⇒ faire en sorte que les membres de l'équipe notent eux-mêmes leur conformité aux pratiques établies en matière d'hygiène des mains (autovérification);
 - ⇒ mesurer l'utilisation d'un produit;
 - ⇒ inclure des questions dans les questionnaires de satisfaction des usagers pour demander si la main-d'œuvre se conforme aux pratiques d'hygiène des mains;
 - ⇒ évaluer la qualité des techniques d'hygiène des mains (p. ex., en utilisant du gel ou de la lotion visible à la lumière UV).
2. Les résultats de l'évaluation de la conformité par rapport aux pratiques d'hygiène des mains sont communiqués aux membres de l'équipe, aux bénévoles, aux personnes proches aidantes et aux usagers.
3. Les résultats de l'évaluation de la conformité par rapport aux pratiques d'hygiène des mains sont utilisés pour apporter des améliorations à ces pratiques.

Ce qui est fait dans notre CISSS

Le service de PCI effectue des audits d'hygiène des mains de façon continue dans la majorité des secteurs de notre établissement. De plus, les directions cliniques doivent effectuer des audits d'observation directe. Également, les audits entre pairs sont encouragés dans les secteurs qui le permettent. Dans les directions cliniques où l'observation directe est impossible, deux méthodes alternatives sont à implanter parmi les exemples suivants :

- ⇒ Audit par autoévaluation
- ⇒ Audit par sondage auprès des usagers (dépliant remis à l'utilisateur)
- ⇒ Audit par appel téléphonique aux usagers après une consultation

Cible = 80 % de conformité

Personnels visés

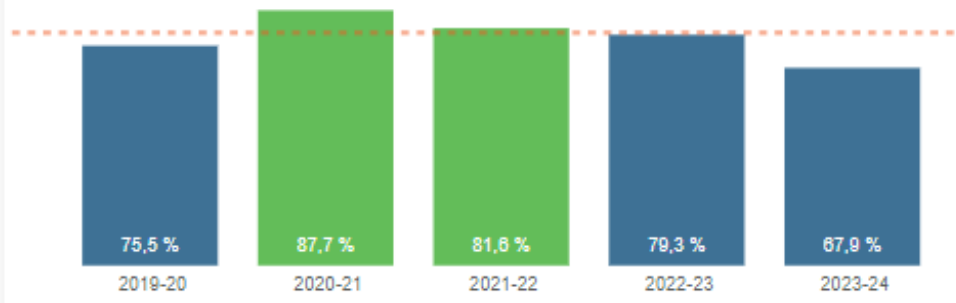
- L'ensemble des professionnels de la santé en contact direct avec les usagers.

Conformité aux pratiques d'hygiène des mains

Pour en savoir plus...

- Les résultats des audits de conformité à l'hygiène des mains par observation directe sont disponibles dans le [tableau de bord](#) à cet effet, sur la [page intranet du service de prévention et contrôle des infections](#). La moyenne du CISSS est actuellement de **67.9 %**

Taux de conformité



- Pour les audits par autoévaluation et par sondage auprès des usagers, les outils et tableaux de résultats sont disponibles dans la section [Agrément d'intranet](#).

Formations

Pour effectuer des audits d'hygiène des mains par observation directe, une formation par l'équipe de Prévention et contrôle des infections est **obligatoire**. Vous pouvez solliciter votre équipe de PCI locale, ou encore communiquer avec le service de PCI au soutien.admin.PCI.ciessler@ssss.gouv.qc.ca

En résumé pour être conforme

- Des audits de conformité à l'hygiène des mains doivent être effectués dans l'ensemble des secteurs en contact avec la clientèle;
- L'observation directe est la méthode à privilégier lorsqu'applicable. Sinon, deux méthodes alternatives doivent être utilisées pour mesurer la conformité à l'hygiène des mains;
- Les résultats des audits doivent être diffusés par les gestionnaires dans leurs secteurs respectifs;
- Un plan d'amélioration doit être élaboré par le gestionnaire lorsque la cible de 80 % n'est pas atteinte.

Page intranet

Consultez la [page intranet de prévention et contrôle des infections](#) pour en savoir plus !

Document de référence

Consultez la [politique d'hygiène des mains](#) de l'établissement pour plus de détails.

